

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240215-2024\_10-DE  
Reçu le 15/02/2024

SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 14 FEVRIER 2024  
À 18h

Délibération 2024 / 10  
(10<sup>ème</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 22

Date de l'envoi et de la  
publication de la  
convocation :  
06/02/2024

Date de publication  
des délibérations de la  
séance :  
16/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 14 février à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : MAIGNE Solange (donne pouvoir à PUECH Roland), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel).

**Absents excusés** :

**Absents** : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : BACH Hélène.

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS DE GRAMAT.**

Monsieur le Maire évoque l'état des courts de tennis communaux situés impasse Léo Lagrange. En effet, deux courts sur les trois sont en mauvais état, le troisième nécessite quant à lui une reprise de la surface pour améliorer et prolonger son usage. Le remplacement des grillages est également nécessaire.

Une première évaluation des travaux a permis de chiffrer le coût de l'opération à 78 568 € hors taxes. Il est prévu de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR, à hauteur de 40%.

Après concertation avec les associations utilisatrices, les travaux pourraient être réalisés à l'automne 2024.

Le budget prévisionnel d'investissement mis à jour est le suivant :

## AR Prefecture

046-214601288-20240215-2024\_10-DE  
Reçu le 15/02/2024

DEPENSES		RECETTES			
Etudes et Travaux	Montant HT	Financeurs	Aides	Montant HT	Pourc.
Études et MOE	-	ETAT	DETR ou ANS	31 427,20 €	40,0%
Réhabilitation cours 2 et 3 + installation et clôture chantier	48 738,00 €	DEPARTEMENT	-	- €	0,0%
Remplacement complet des grillages des 3 courts	27 562,00 €	REGION	-	- €	0,0%
Reprise revêtement courts n°1	2 268,00 €	CAUVALDOR	Fonds de concours	- €	0,0%
		COMMUNE	Autofinancement	47 140,80 €	60,0%
<b>TOTAL DEP. HT</b>	<b>78 568,00 €</b>	<b>TOTAL REC. HT</b>	-	<b>78 568,00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réhabilitation des terrains de tennis ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des financements complémentaires auprès des partenaires financiers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

La secrétaire de séance,



BACH Hélène.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Michel SYLVESTRE.

